

RCS : PAU

Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00312

Numéro SIREN : 802 336 040

Nom ou dénomination : FINALLIN

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2018 sous le numéro de dépôt 5268

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE PAU

B.P. 90338 - 64000 PAU  
Serveur vocal : 0 899 70 22 22  
Internet : www.infogreffe.fr  
Site : www.greffe-tc-pau.fr

## RECEPISSE DE DEPOT

FINALLIN  
11 Cami Dous Peyres  
64160 Ouillon

V/REF :  
N/REF : 2014 B 312 / 2018-B-5268

Le greffier du tribunal de commerce de Pau certifie qu'il a reçu le 30/07/2018,  
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le  
31/12/2017.

Concernant la société

FINALLIN  
Société par actions simplifiée à associé unique  
11 Cami Dous Peyres  
64160 Ouillon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-5268 le 22/08/2018  
R.C.S. PAU 802 336 040 (2014 B 312)

Fait à PAU le 22/08/2018,  
LA GREFFIERE,



*[Handwritten signature]*

# Bilan Actif

FINALLIN

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 20/06/18  
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	118 800		118 800	118 800
Constructions	121 200	9 825	111 375	118 324
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>240 000</b>	<b>9 825</b>	<b>230 175</b>	<b>237 124</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	200 050		200 050	200 050
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	144		144	144
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>200 194</b>		<b>200 194</b>	<b>200 194</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>440 194</b>	<b>9 825</b>	<b>430 369</b>	<b>437 318</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>				
<b>CRÉANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes				99
Créances clients et comptes rattachés	2 926		2 926	1 035
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>2 926</b>		<b>2 926</b>	<b>1 133</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	153 505		153 505	84 010
Charges constatées d'avance	101		101	
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>153 606</b>		<b>153 606</b>	<b>84 010</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>156 533</b>		<b>156 533</b>	<b>85 143</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>596 727</b>	<b>9 825</b>	<b>586 902</b>	<b>522 461</b>

5268

# Bilan Passif

FINALLIN

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 20/06/18  
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N)	Net (N-1)
	31/12/2017	31/12/2016
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	100	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	133 193	
Report à nouveau		(1 179)
<b>Résultat de l'exercice</b>	143 642	134 472
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>277 935</b>	<b>134 293</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>277 935</b>	<b>134 293</b>

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		

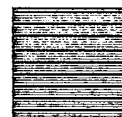
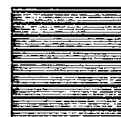
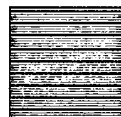
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		

<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	118 934	126 770
Emprunts et dettes financières divers	110 858	110 858
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>229 791</b>	<b>237 627</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 176	491
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	75 000	150 050
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>79 176</b>	<b>150 541</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
<b>DETTES</b>	<b>308 967</b>	<b>388 168</b>

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>536 902</b>	<b>522 461</b>
----------------------	----------------	----------------

# Compte de Résultat



# Compte de Résultat (Première Partie)

FINALLIN

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 20/06/18  
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N)	Net (N-1)
			31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	14 255		14 255	5 897
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>14 255</b>		<b>14 255</b>	<b>5 897</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>14 255</b>	<b>5 897</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			10 801	3 100
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>10 801</b>	<b>3 100</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			1 015	14 731
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
<b>TOTAL charges de personnel :</b>				
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 949	
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				2 876
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>6 949</b>	<b>2 876</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>18 765</b>	<b>20 707</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(4 510)</b>	<b>(14 810)</b>

# Compte de Résultat (Seconde Partie)

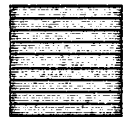
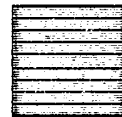
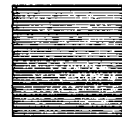
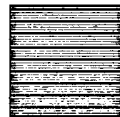
FINALLIN

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 20/06/18  
 Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N)	Net (N-1)
	31/12/2017	31/12/2016
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(4 510)</b>	<b>(14 810)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		13
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	150 000	150 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 848	705
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>1 848</b>	<b>705</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>148 152</b>	<b>149 295</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>143 642</b>	<b>134 472</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>164 255</b>	<b>155 897</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>20 613</b>	<b>21 425</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>143 642</b>	<b>134 472</b>

---

# Annexe



## Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes sont établis conformément au PCG 2014 ( Règlement ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### a ) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluée à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements ont été calculés en fonction des durées d'utilisation estimées des biens et suivant le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- |                 |        |
|-----------------|--------|
| - Constructions | 20 ans |
|-----------------|--------|

### b) Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de participations ( coût d'achat hors frais accessoires), prêts, dépôts et cautionnements versés.

La quote-part de résultat acquis auprès des sociétés soumises à l'impôt sur le revenu et non encore perçu a été comptabilisé dans les comptes 268 ou 178.

La remontée des résultats de ces sociétés émanent selon le cas, soit des clauses de remontée automatique mentionnées dans les statuts, soit des décisions prises par l'assemblée générale.

### c) Opérations à long terme

La prise en compte de la marge sur affaires s'effectue selon la méthode de l'achèvement :

- La facturation est enregistrée en totalité en Produits Constatés d'Avance à compter de la signature du contrat, jusqu'à la livraison du chantier,
- Les charges sont provisionnées (factures non parvenues) dès la signature des contrats de sous-traitance, puis stockées jusqu'à la livraison du chantier,
- A la livraison du chantier, toute la marge est libérée en compte de résultat par le jeu des extournes de PCA et de Stocks.

### d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### e) Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

### f) Les engagements hors bilan

NEANT

### g) Faits marquants

NEANT

# Immobilisations

FINALLIN

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 20/06/18  
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	118 800		
Constructions sur sol propre	121 200		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>240 000</b>		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	200 050		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	144		
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>200 194</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>440 194</b>		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains			118 800	
Constructions sur sol propre			121 200	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			<b>240 000</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			200 050	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			144	
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>			<b>200 194</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>440 194</b>	

# Amortissements

FINALLIN

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 20/06/18  
Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	2 876	6 949		9 825
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>2 876</b>	<b>6 949</b>		<b>9 825</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 876</b>	<b>6 949</b>		<b>9 825</b>

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	6 949		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>6 949</b>		
Frais d'acquisition de titres de participations			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 949</b>		

# Provisions Inscrites au Bilan

FINALLIN

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 20/06/18  
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				

Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>				

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				
----------------------	--	--	--	--

# État des Échéances des Créances et Dettes

FINALLIN

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 20/06/18  
 Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	144		144
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>	<b>144</b>		<b>144</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 926	2 926	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfiques			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>2 926</b>	<b>2 926</b>	
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	101	101	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 172</b>	<b>3 028</b>	<b>144</b>

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A-1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	118 934	7 954	33 037	77 943
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 176	4 176		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	110 858	110 858		
Autres dettes	75 000	75 000		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>308 967</b>	<b>197 987</b>	<b>33 037</b>	<b>77 943</b>

# Charges et Produits Constatés d'Avance

FINALLIN

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 20/06/18  
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	101	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>	

# Composition du Capital Social

FINALLIN

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 20/06/18  
Tenue de compte EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	1000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1000	1

# Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

FINALLIN

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 20/06/18  
Tenue de compte EURO

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE	Montant
Locations	14 049
Refacturations	206

<b>TOTAL</b>	<b>14 255</b>
--------------	---------------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
FRANCE	14 255

<b>TOTAL</b>	<b>14 255</b>
--------------	---------------

# Détail des Produits Financiers et Charges Financières

FINALLIN

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 20/06/18  
Tenue de compte EURO

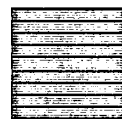
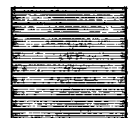
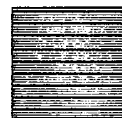
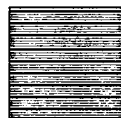
PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte
Dividendes : SOPIC PARIS	150 000	761100

TOTAL	150 000	
-------	---------	--

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte
Intérêts d'emprunt	1 848	661100

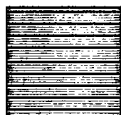
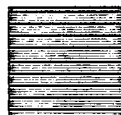
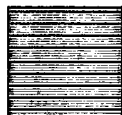
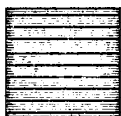
TOTAL	1 848	
-------	-------	--

# Bilan



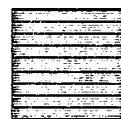
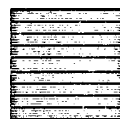
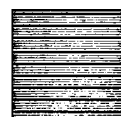
Copie certifiée  
conforme à l'original

**FINALLIN**  
11 CAMI DOUS PEYRES  
64160 OUILLON  
0562442323



# Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2017



Copie certifiée  
conforme à l'original

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
FINALLIN 11 CAMI DOUS PEYRES 64160 OUILLOU FRANCE	11 CAMI DOUS PEYRES 64160 OUILLOU
SIRET 80233604000018	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

<b>B ACTIVITE</b>	
Activités exercées	PRISE DE PARTICIPATIONS
Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>	
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 25042018 Lieu : Qualité : Président Nom du signataire : M THIERRY Stéphane

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

Version N° 2065 bis-SD (2018)

Si déposé néant, cochez la case  **101000**

<b>F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				<i>c</i>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<i>d</i>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				<i>e</i>			
				<i>f</i>			
				<i>g</i>			
				<i>h</i>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				<i>i</i>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<i>j</i>			
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>			
<b>G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
1		2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
<b>H DIVERS</b>							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )							
<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLТ réalisée au cours de l'exercice			
				MVLТ restant à reporter			

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



②

## BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise		FINALLIN		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....	DA			1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="BI"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG			133 193
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			143 642
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL			277 935
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			118 934
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV			110 858
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			4 176
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			75 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC			308 967	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE			586 902	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			197 987	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMpte DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : FINALLIN Néant <input type="checkbox"/> *					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue <span style="font-size: 2em;">}</span> <span style="font-size: 0.8em;">biens * services*</span>	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations <span style="font-size: 2em;">}</span> <span style="font-size: 0.8em;">- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions</span>			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			CQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
Désignation de l'entreprise : FINALLIN														Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
										TOTAL I		TOTAL II									
INCORP.										Frais d'établissement et de développement		CZ		D8		D9					
										Autres postes d'immobilisations incorporelles		KD		KE		KF					
CORPORELLES										Terrains		KG		118 800		KH		KI			
										Constructions		KJ		121 200		KK		KL			
										Sur sol propre		L9									
										Dont Composants		M1									
										Sur sol d'autrui		KM									
										Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		KP				KQ		KR			
										Dont Composants		M2									
										Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS				KT		KU			
										Dont Composants		M3									
										Autres immobilisations corporelles		KV				KW		KX			
										Installations générales, agencements, aménagements divers *		KY				KZ		LA			
										Matériel de transport *		LB				LC		LD			
										Matériel de bureau et mobilier informatique		LE				LF		LG			
										Emballages récupérables et divers *		LH				LI		LJ			
										Immobilisations corporelles en cours		LK				LL		LM			
										Avances et acomptes		LN		240 000		LO		LP			
										TOTAL III											
FINANCIÈRES										Participations évaluées par mise en équivalence		8G				8M		8T			
										Autres participations		8U		200 050		8V		8W			
										Autres titres immobilisés		IP				IR		IS			
										Prêts et autres immobilisations financières		IT		144		IU		IV			
										TOTAL IV		LQ		200 194		LR		LS			
										TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG		440 194		ØH		ØJ			
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
												par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.										Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ		D7			
										Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW		IX			
CORPORELLES										Terrains		IP		LX		LY		118 800		LZ	
										Constructions		IQ		MA		MB		121 200		MC	
										Sur sol propre		IR		MD		ME				MF	
										Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH				MI	
										Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK				ML	
										Autres immobilisations corporelles		IU		MM		MN				MO	
										Inst. gales, agencés, aménagements divers		IV		MP		MQ				MR	
										Matériel de transport		IW		MS		MT				MU	
										Matériel de bureau et informatique, mobilier		IX		MV		MW				MX	
										Emballages récupérables et divers*		MY		MZ		NA				NB	
										Immobilisations corporelles en cours		NC		ND		NE				NF	
										Avances et acomptes		NY		NG		NH		240 000		NI	
										TOTAL III											
FINANCIÈRES										Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7				ØW	
										Autres participations		IØ		ØX		ØY		200 050		ØZ	
										Autres titres immobilisés		I1		2B		2C				2D	
										Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		144		2G	
										TOTAL IV		I3		NJ		NK		200 194		2H	
										TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL		440 194		ØM	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD2018

Exercice clos le 31 | 12 | 20 | 17

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: FINALLIN

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>FINALLIN</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM	2 876	PN	6 949	PO		PQ 9 825
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
<b>TOTAL III</b>		QU	2 876	QV	6 949	QW		QX 9 825
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	2 876	ØP	6 949	ØQ		ØR 9 825
<b>CADRE B</b>								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8	
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
<b>CADRE C</b>								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>FINALLIN</u> Néant <input checked="" type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.













8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise :		FINALLIN		Néant <input type="checkbox"/>		*					
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	144	UV		UW		144		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	2 926		2 926					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	101		101					
	<b>TOTAUX</b>		VT	3 172	VU	3 028	VV		144		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	118 934		7 954		33 037		77 943	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 176		4 176						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	110 858		110 858						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	75 000		75 000						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	308 967	VZ	197 987		33 037		77 943		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 835							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : FINALLIN		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31/12/2017		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint } moins part déductible * à réintégrer :							WA	143 642	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		WC	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )			RB		WD	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX		WE	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*			XZ		WF	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XC
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								XD	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		XE	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0%						Y1	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme						Y2	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						Y3	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		Y4	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro			M8		Y5	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	143 642	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						Y6	
		- imposées au taux de 0 %						Y7	
		- imposées au taux de 19 %						Y8	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						Y9	
		- imputées sur les déficits antérieurs						Y10	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A	7 500	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
Majoration d'amortissement*									
Mesures d'incitation	Abattement sur le montant des amortissements	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés -44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 octies	L2	Joues entreprises innovantes (art.44 octies A)	L5	Y11	
		PME de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers octies (art. 209C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 tridocies)	PA	Y12	
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodocies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdocies)	XC	Y13	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)			PC	Y14
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance déduite par le report en arrière de déficit			ZI	Y15	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							TOTAL II	142 500	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{	bénéfice (I moins II)	XI	1 142
						{	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	1 142
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD





10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD2018

Désignation de l'entreprise <u>FINALLIN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	9 207	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	1 142	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	8 065	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	8 065	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
	9V	9W	
	9X	9Y	
	9Z	9A	
	9B	9C	
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
</			

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <b>FINALLIN</b>										Néant <input type="checkbox"/> *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	( 1 179 )	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB	100										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	134 472		Dividendes		ZD	133 193										
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE												
					Report à nouveau	ZF												
	<b>TOTAL I</b>	ØF	133 293			(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG											
										<b>TOTAL II</b>		ZH	133 293					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :								
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )										J7		YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier												YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus												YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance												YT					
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )										J8		XQ	3 184				
	— Personnel extérieur à l'entreprise												YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	2 297				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV					
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )										ES		ST	5 319				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	10 801				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												YW	180				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		9Z	835				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052												YX	1 015				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée												YY					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*												ØB					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*												ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK			%		
	— Numéro de centre de gestion agréé*										XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-03) (Si oui cocher 1 sinon 0)			ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG					
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies												RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.										JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
													Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.										JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
													Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : FINALLIN						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A - plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 13 à 20 de la colonne ⑧)		(A)	(B)		(C)
		CADRE B - plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 13 à 20 de la colonne ⑧)		(A)	(B)		(C)
		CADRE C - autres plus-values taxables à 19%		(A)	(B)		(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.





Désignation de l'entreprise : FINALLIN Néant  \*

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 <del>0</del> ou 12,8 <del>0</del> .	
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <del>0</del> .	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <del>0</del> .	

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦= ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**  
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

N° 2059-D-SD2018

Désignation de l'entreprise : <u>FINALLIN</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-3 du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

16

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE  
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD2018

Désignation de l'entreprise : FINALLIN		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
	TOTAL 1	OX	
<b>II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Période de référence	GY du	GZ au	
Date de cessation		HR	
<b>VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs</b>			
Effectif moyen du personnel : *		YP	
	dont apprentis	YF	
	dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

[ ]

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société )



Néant [ ]\*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 7

N° SIRET 8 0 2 3 3 6 0 4 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FINALLIN

ADRESSE (voie) 11 CAMI DOUS PEYRES

CODE POSTAL 64160 VILLE OUILLOM

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M [ ] Nom patronymique THIERRY Prénom(s) STEPHANE

Nom marital [ ] % de détention 100 Nb de parts ou actions 1000

Naissance : Date 28011972 N° Département 07 Commune GUILHERAND Pays FR

Adresse : N° 11 Voie CAMI DOUS PEYRES

Code Postal 64160 Commune OUILLOM Pays FR

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**FINALLIN**  
Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 11 Cami Dous Peyres  
64160 OUILLON  
802 336 040 R.C.S. PAU

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 18 JUN 2018**

**AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**TROISIEME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice de 2017 s'élevant à 143 642 euros :

Affectation du bénéfice de 2017 de 143 642 euros au compte autres réserves.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice 2014	Dividendes 0 €	Abattement 40 % (personnes physiques) 0 €	Sans abattement (personnes morales) 0 €
Exercice 2015	Dividendes 0 €	Abattement 40 % (personnes physiques) 0 €	Sans abattement (personnes morales) 0 €
Exercice 2016	Dividendes 0 €	Abattement 40 % (personnes physiques) 0 €	Sans abattement (personnes morales) 0 €

Pour copie certifiée conforme

Le président

